

Propositions et  
revendications

# Débattons

**Parlons d'équité ou  
de justice sociale**



# Parlons d'équité

L'âge d'entrée dans la vie active recule

- Allongement des études ou de la formation
- Les débuts de la vie active marqués par la précarité.

La réforme Fillon mine la confiance des plus jeunes dans la retraite par répartition.

# Parlons d'équité

- En 2004, 86% des hommes ont validé une carrière complète contre 44% des femmes.
- Malgré les mécanismes de redistribution au bénéfice des femmes (bonifications pour enfant par ex), les pensions de droit direct sont en moyenne deux fois moins élevées pour les femmes (732 € par mois en 2004) que pour les hommes (1 532 €).

# Parlons d'équité

- Régime général : 83 % des femmes ayant liquidé leur retraite en 2004 ont bénéficié d'une majoration d'assurance pour enfant, en validant en moyenne 20 trimestres.
- Fonction publique : 88% des femmes fonctionnaires ont bénéficié en 2003 de bonifications pour enfant (durée moyenne de bonification de 2,1 annuités)

# Parlons d'équité

*« En 2003, si 88 % des femmes fonctionnaires ont pu partir en retraite en bénéficiant d'une bonification, elles n'étaient plus que 78,9 % en 2004 et 74,7 % en 2005. Au total, le montant moyen de la bonification versée aux femmes liquidant leur pension a été réduit de 16 % dans la fonction publique d'Etat et de 30 % dans les autres fonctions publiques. »*

Selon le rapport de la cour des comptes 2007

# Parlons d'équité

Elle se généralisera pour les plus jeunes et sera d'autant plus pénalisante que la vie professionnelle aura été précaire, courte ou interrompue.

**La double peine que constitue la décote est-elle équitable ?**

# Parlons d'équité

Indexation des pensions sur les prix : s'appauvrir tout au long de la retraite

**Sur la base d'une progression annuelle des salaires de 1,8 %, une pension de 1 400 euros d'aujourd'hui ne vaudra plus en pouvoir d'achat 2027 que 980 euros**



# Parlons d'équité

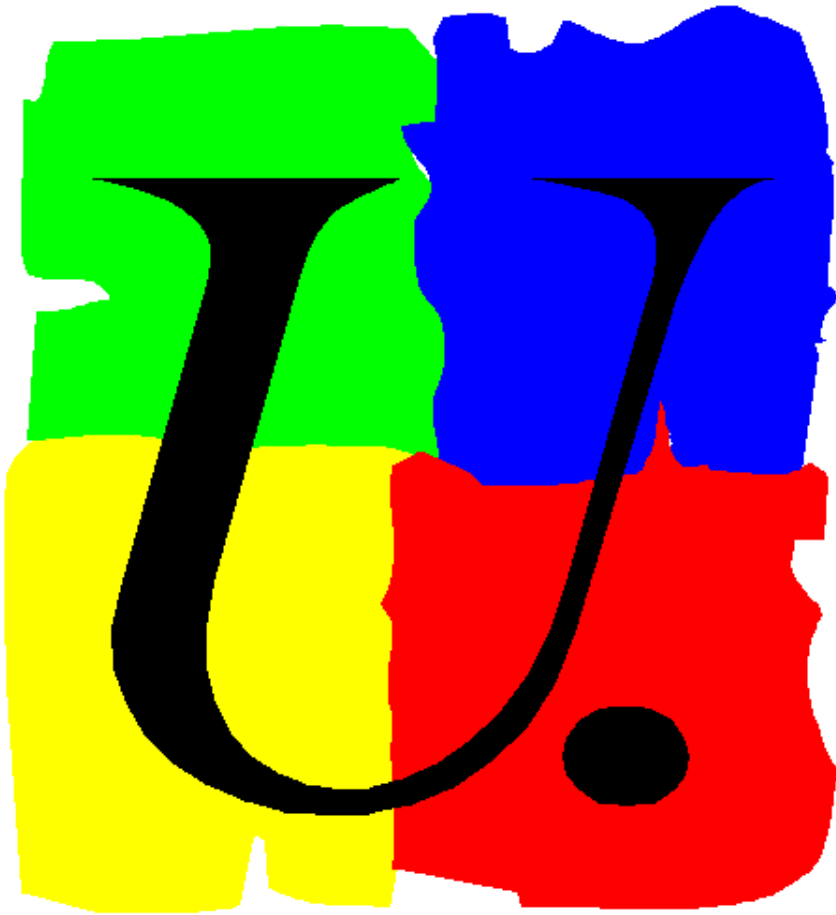
- Le gouvernement avance l'objectif de « Favoriser la liberté de choix »
- L'épargne retraite, une solution

inégalitaire

85 % des foyers déclarant détenir un produit d'épargne retraite sont imposables. Exonérations fiscales.

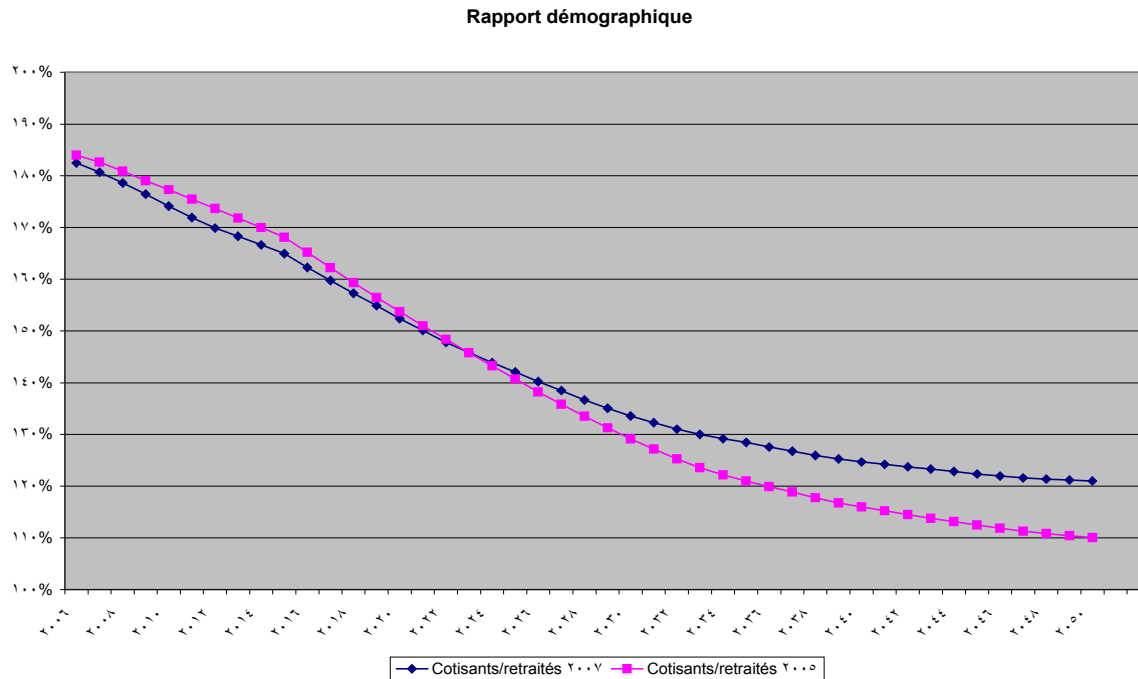
# Débattons

**Parlons des  
financements**



# Parlons des financements

- Les nouvelles projections débouchent sur un rapport démographique moins défavorable



# Dépenses de retraite et besoin de financement en points de PIB

(avant prise en compte des nouvelles ressources envisagées en 2003

*Redéploiement des cotisations chômage vers l'assurance vieillesse et augmentation des contributions aux régimes de la fonction publique, annoncés au moment de la réforme de 2003.)*

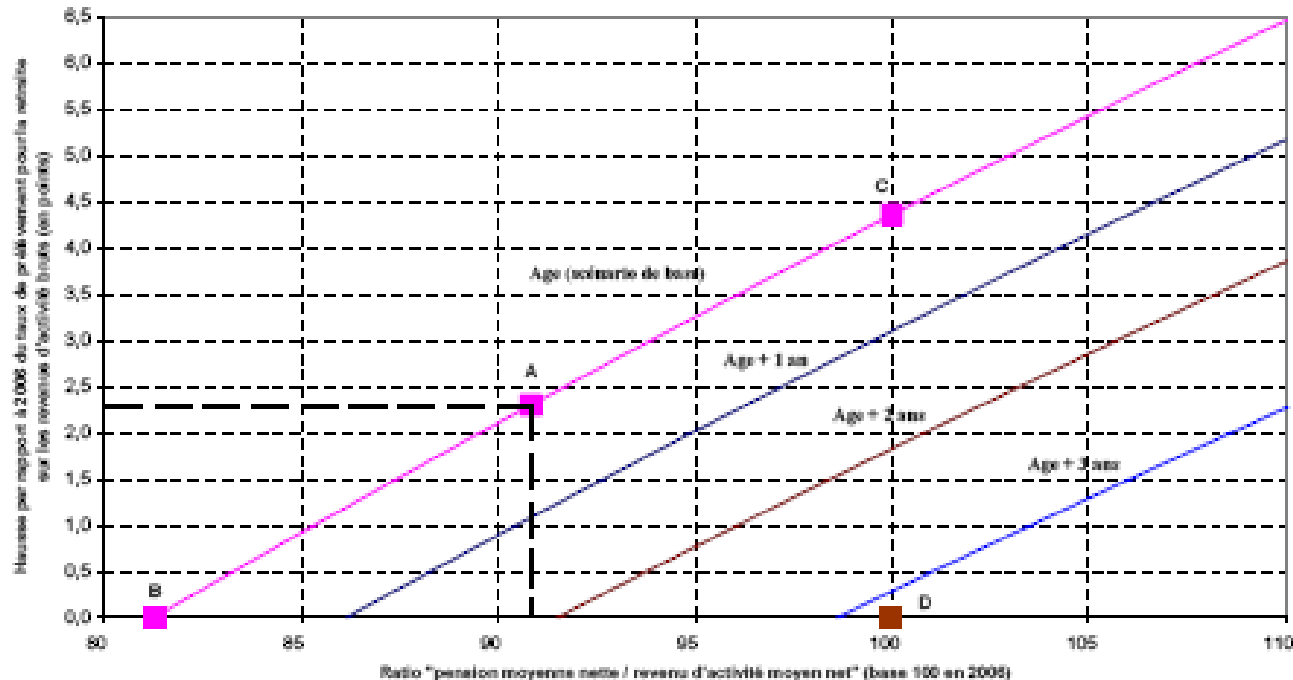
<b>En % du PIB</b>	<b>2003</b>	<b>2020</b>	<b>2030</b>	<b>2050</b>
Masse des cotisations	12,8	13,0	13,0	12,0
Dépenses de retraite	12,8	14,1	14,7	14,8
Besoin de financement (projections de 2005)	0,0	-0,8		-3,1
Avec les nouvelles projections	0,0	- 1,0	-1,7	-1,7

# Parlons des financements

- Trois leviers d'action
  - L'âge de la retraite
  - Le niveau des pensions
  - Le niveau des cotisations
- L'équilibre entre ces trois leviers schématisé dans « l'abaque » publiée par le COR

## L'abaque du Conseil d'orientation des retraites en 2020

Les trois leviers d'action en 2020 : prélèvements, niveau de pension et âge de la retraite



*Guide de lecture de l'abaque :* Le ratio « pension moyenne nette sur revenu d'activité moyen net » est représenté sur l'axe horizontal et la hausse en points du taux de prélèvement pour la retraite, par rapport au taux de 2006, figure sur l'axe vertical. Le point A représente l'équilibre, atteint en 2020 dans le scénario de base, entre hausse du prélèvement, baisse du revenu relatif des retraités et hausse de l'âge moyen de départ en retraite. La droite BC présente l'ensemble des autres combinaisons « prélèvement/revenu relatif des retraités » qui seraient compatibles avec l'âge moyen de départ en retraite du scénario de base. Les autres droites présentent les équilibres réalisables avec des décalages plus importants de l'âge moyen de départ en retraite, de respectivement +1 an, +2 ans et +3 ans.

# Parlons des financements

- Le choix de la FSU : augmenter les financements.
- Ces financements sont à la portée d'une société qui globalement s'enrichit : le PIB va plus que doubler d'ici 2050.

# Parlons des financements

Un effort à notre portée

- Transférer de l'ordre de 6,5 points de PIB en faveur des retraites en un demi-siècle correspondrait à une hausse de 15 points du taux de cotisation retraite en 40 ans
- soit 0,375 par an, c'est-à-dire un quart des gains de productivité

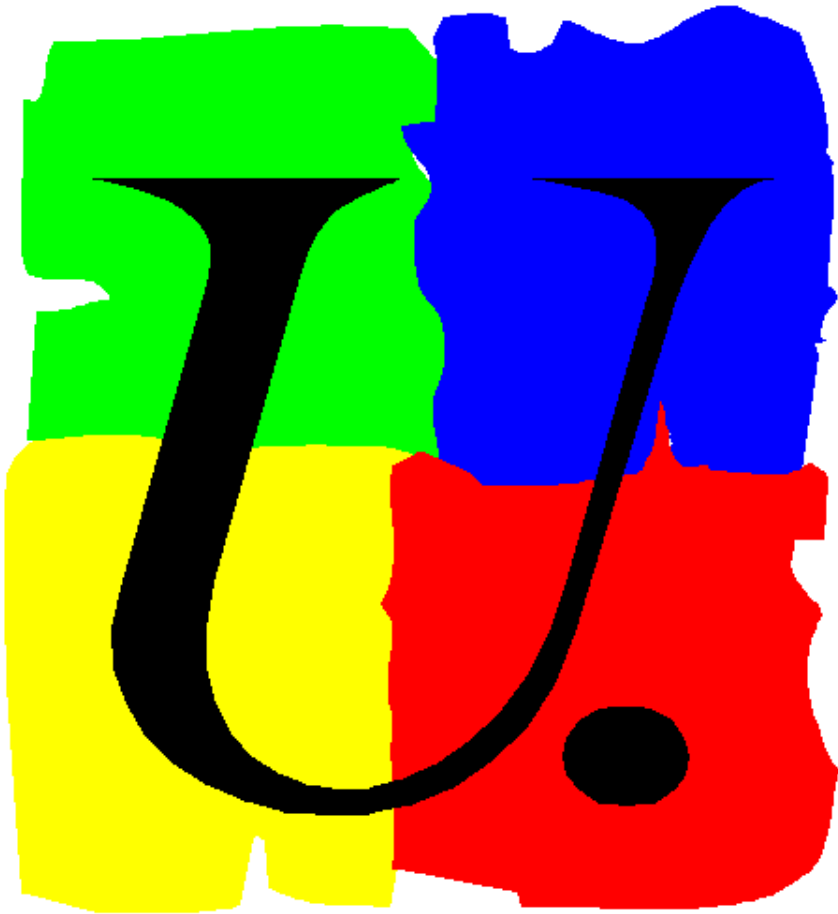


# Un choix de société

- La paupérisation des retraités est-elle acceptable ?
- Faut-il maintenir la parité des niveaux de vie actifs/retraités par les régimes solidaires de retraite ou par une épargne individuelle ou d'entreprise ?
- La justice sociale est-elle un luxe que notre société ne pourrait « se payer » ?

# Débattons

**Parlons des  
propositions de la  
FSU**



# Des revendications générales

Il faut tendre vers une solidarité entre les secteurs public et privé. Pour tous, ce qui faisait l'unité avant 1993 reste une exigence : le droit à un départ en retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75%, ce qui signifie 37,5 annuités pour une retraite complète.

# Des revendications générales

La FSU demande donc une abrogation aussi bien des mesures Balladur de 1993 que celles de Fillon en 2003.

# Des revendications générales

- le maintien de la parité des niveaux de vie entre actifs et retraités, tel qu'il avait été atteint dans les années 90. Cela impose en particulier de revoir les modalités d'évolution des pensions.

# Des revendications générales

- un minimum garanti de pension revalorisé (Fonction Publique) et un minimum contributif (régime général), protégeant effectivement les fonctionnaires et les salariés ayant eu une carrière courte.

# De nouveaux droits

- Mieux prendre en compte les périodes d'inactivité, de temps partiel, de précarité
- Mieux valider les services de non titulaire
- Améliorer la situation des polypensionnés
- Valider gratuitement la durée d'assurance correspondant à la durée de la formation

# Une CPA rénovée

- Un dispositif de Cessation Progressive d'Activité attractif, reprenant les aspects positifs de l'ancienne CPA (exercice à mi-temps rémunéré 80%, droit ouvert à 55 ans et 25 années de cotisation) mais améliorée, élargie et plus souple



# Une CPA rénovée

- La durée de la CPA devrait être décomptée pour la retraite comme un exercice à temps complet.
- la possibilité de départ avant 60 ans lorsque les conditions d'annuités sont acquises, et en cas de travail pénible.

# Fins de carrière

- une diversification des formes d'activité pour les personnels en fin de carrière, en particulier l'utilisation de l'expérience acquise au profit des plus jeunes (tutorat, rôle dans la formation et la transmission de l'expérience).

# Seconde carrière

Une possibilité effective de changement de fonction, que l'on appelle parfois "seconde carrière". Celle-ci qui passe par un changement de fonction, de métier, d'administration, se réalise bien avant d'avoir atteint la cinquantaine. Cela suppose une préparation en amont de cette évolution et une formation continue adéquate.

# Bonifications et réversion

- La FSU revendique le rétablissement des bonifications pour chaque enfant, quelque soit la date de sa naissance ou de son adoption, pour toutes les mères sans autre condition et des droits nouveaux pour ceux qui ont élevé seuls leurs enfants.

# Bonifications et réversion

- Elle demande la compensation des congés parentaux au titre des enfants nés avant 2004.
- Elle demande l'extension de la réversion au PACS et aux concubins